

ANNALES PARLEMENTAIRES

DE BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1890.

SÉANCE D'OUVERTURE DU 8 JUILLET 1890.

PRÉSIDENCE DE M. VAN WAMBERE, DOYEN D'ÂGE.

SOMMAIRE. — Communications. — Dépôt des rapports présentés au nom des commissions de vérification des pouvoirs.

MM. de Brier et **Raemdonck**, les deux plus jeunes membres présents, remplissent les fonctions de secrétaires.

La séance est ouverte à 2 heures et un quart.

COMMUNICATIONS.

M. le président. — Messieurs, la Chambre s'est réunie aujourd'hui en vertu d'un arrêté royal du 25 juin dernier, qui la convoque en session extraordinaire.

Je déclare la session ouverte.

MM. Thibaut et **Le Winter** s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

— Pris pour information.

COMMUNICATIONS ET TIRAGE AU SORT DES COMMISSIONS DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS.

M. le président. — Par différents messages, M. le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique adresse à la Chambre les dossiers relatifs aux élections législatives qui ont eu lieu à Neufchâteau, le 5 juin dernier, pour le remplacement de M. d'Hooghvorst, décédé, et les 10 et 17 juin suivants, pour les membres dont le mandat venait à expirer.

Je propose à la Chambre de répartir les procès-verbaux de ces élections entre six commissions de vérification des pouvoirs, de la manière suivante :

1^{re} commission. — Les procès-verbaux des élections qui ont eu lieu dans les arrondissements d'Alost, d'Audenarde et de Gand.

2^e commission. — Les procès-verbaux des élections qui ont eu lieu dans les arrondissements d'Ecloo, de Saint-Nicolas, de Termonde, d'Ath et de Neufchâteau.

3^e commission. — Les procès-verbaux des élections qui ont eu lieu dans les arrondissements de Charleroi et de Mons.

4^e commission. — Les procès-verbaux des élections qui ont eu lieu dans les arrondissements de Soignies, de Thuin et de Tournai.

5^e commission. — Les procès-verbaux des élections qui ont eu lieu dans les arrondissements de Huy et de Liège.

6^e commission. — Les procès-verbaux des élections qui ont eu lieu dans les arrondissements de Verviers, de Waremme, de Hasselt, de Maeseyck et de Tongres.

M. de Brier, secrétaire, donne lecture des pétitions adressées à la Chambre.

— Renvoi aux commissions compétentes de vérification des pouvoirs.

M. le président. — Il va être procédé maintenant au tirage au sort des six commissions, composées chacune de sept membres.

— Le sort désigne :

1^{re} commission. — **MM. Neujean**, **Reynaert**, **Vanden Steen**, **Sroumame**, **De Decker**, **Thiriar**, **Jamme**.

2^e commission. — **MM. Flévé**, **Lescarts**, **Durieu**, **de Hemptinne**, **Magis**, **Fagnart**, **Notelteirs**.

3^e commission. — **MM. Frère-Orban**, **Dohet**, **Jacobs**, **Woeste**, **de Brier**, **De Kepper**, **Colaert**.

4^e commission. — **MM. Tack**, **Fris**, **Grosfils**, **Dereine**, **de Corswarem**, **Peltzer**, **Raemdonck**.

5^e commission. — **MM. Sabatier**, **Thienpont**, **De Malander**, **Carbon**, **Cartuyvels**, **de Merode**, **Verbrugghen**.

6^e commission. — **MM. Helleputte**, **Heynen**, **Nerinx**, **Beckman**, **de Montblanc**, **Ancion**, **de Pitteurs-Hiegaerts**.

M. le président. — Je propose de suspendre la séance afin de permettre aux commissions de procéder immédiatement à la vérification des pouvoirs, à moins que la Chambre ne préfère remettre la séance à demain.

Nous aurions alors à notre ordre du jour les points suivants :

Vérification des pouvoirs.

Nomination du bureau définitif.

Nomination des commissions permanentes.

M. Woeste. — Nous pourrions suspendre la séance pendant une heure. (*Marques d'assentiment.*)

M. le président. — La séance est donc suspendue.

MM. les membres des commissions sont priés de se réunir pour accomplir leur mission.

— La séance est suspendue à 2 heures et demie et reprise à 5 heures et un quart.

RAPPORTS DES COMMISSIONS DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS.

M. De Clercq. — Messieurs, le collège électoral de l'arrondissement de Charleroi s'est réuni le 10 juin 1890 pour procéder à l'élection de sept membres de la Chambre des représentants.

Nombre de votants	5,382
Bulletins blancs ou nuls	68
Votes valables	5,314
Majorité absolue	2,758
M. Chaudron a obtenu	2,974 suffrages.
M. Deprez	2,981 —
M. Fagnart	2,850 —
M. Gillieaux	5,455 —
M. Giroul	2,985 —
M. Philippot	5,452 —
M. Sabatier	5,086 —

En conséquence, MM. Chaudron, Deprez, Fagnart, Gillieaux, Giroul, Philippot et Sabatier, ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été proclamés membres de la Chambre des représentants.

Les élus ayant justifié des conditions d'âge, de nationalité et de domicile exigées par l'article 50 de la Constitution, votre commission a l'honneur de vous proposer leur admission en qualité de membres de la Chambre des représentants.

— Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.

MM. Chaudron, Deprez, Fagnart, Gillieaux, Giroul, Philippot et Sabatier sont proclamés membres de la Chambre des représentants.

MM. Chaudron, Gillieaux, Philippot et Sabatier prêtent serment.

M. Durieu. — Messieurs, le collège électoral de l'arrondissement de Termonde s'est réuni le 10 juin 1890 pour procéder à l'élection de trois membres de la Chambre des représentants.

Nombre de votants	1,091
Bulletins blancs ou nuls	59
Votes valables	1,052
Majorité absolue	527
M. De Bruyn a obtenu	959 suffrages.
M. De Kepper	959 —
M. Vanden Steen	979 —

En conséquence, MM. De Bruyn, De Kepper et Vanden Steen, ayant obtenu plus que la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres de la Chambre des représentants.

Les élus ayant justifié des conditions d'âge, de nationalité et de domicile exigées par l'article 50 de la Constitution, votre commission a l'honneur de vous proposer leur admission en qualité de membres de la Chambre des représentants.

— Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.

MM. De Bruyn, De Kepper et Vanden Steen sont proclamés membres de la Chambre des représentants.

M. De Kepper prête serment.

M. Dohet. — Messieurs, le collège électoral de l'arrondissement de Mons s'est réuni le 10 juin 1890 pour procéder à l'élection de six membres de la Chambre des représentants.

Nombre de votants	1,041
Bulletins blancs ou nuls	16
Votes valables	5,995
Majorité absolue	1,998
M. Carlier a obtenu	2,598 suffrages.
M. Hardy	2,260 —
M. Houzeau de Lehaie	2,574 —
M. Lescarts	2,545 —
M. Sainctelette	2,472 —
M. Steurs	2,520 —
M. Defuisseaux	404 —
M. Corbisier	1,657 —
M. Harnignies	1,591 —
M. Zutten	1,655 —

En conséquence, MM. Carlier, Hardy, Houzeau de Lehaie, Lescarts, Sainctelette et Steurs, ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été proclamés membres de la Chambre des représentants.

Les élus ayant justifié des conditions d'âge, de nationalité et de domicile exigées par l'article 50 de la Constitution, votre commission a l'honneur de vous proposer leur admission en qualité de membres de la Chambre des représentants.

— Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.

MM. Carlier, Hardy, Houzeau de Lehaie, Lescarts, Sainctelette et Steurs sont proclamés membres de la Chambre des représentants.

MM. Carlier, Hardy et Houzeau de Lehaie prêtent serment.

M. le président. — Nous remettons la séance à demain. Nous commencerons par la vérification des pouvoirs et nous procéderons ensuite à la constitution du bureau définitif. On ne nommera pas les commissions permanentes, mais on procédera au tirage des sections.

— La séance est levée à 5 heures et demie.

Demain, séance publique à 2 heures. — Vérification des pouvoirs. — Nomination du bureau définitif. — Tirage au sort des sections.